

CONSEIL MUNICIPAL de



Compte Rendu de la Séance du Mercredi 07 Mars 2018

SOMMAIRE

I - LE POINT SUR LES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE	3
AU MÊME TITRE QUE LES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET LES ARRÊTÉS DU MAIRE, LES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR CONFIEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE SONT RÉPERTORIÉES DANS UN REGISTRE SPÉCIFIQUE CONSULTABLE PAR LES MEMBRES DU CONSEIL ET LE PUBLIC.	3
II - LE POINT SUR LES COMMISSIONS MUNICIPALES.....	3
III - LE POINT SUR LES AFFAIRES COMMUNAUTAIRES EN COURS.....	3
IV - MODIFICATION DE LA DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS 2018 AUPRÈS D'ALÈS AGGLOMÉRATION...	4
V - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS D'ALÈS AGGLOMÉRATION DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE	5
VI - DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE POUR L'EXERCICE 2018	5
VII - MODIFICATION DU PLU N° 2 : MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION PRESCRIVANT LA MODIFICATION DU PLU	5
VIII - DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT DE LA COMMUNE AUPRÈS DU CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT	6
IX - PRISE EN CHARGE DES VOIES ET RÉSEAUX DIVERS DU LOTISSEMENT TERRE DES CÉVENNES.....	7
X - CONVENTION OPÉRATIONNELLE AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'OCCITANIE SUITE AU CONSTAT DE CARENCE DE LA COMMUNE EN MATIÈRE DE PRODUCTION DE LOGEMENTS.....	7
XI - STRATÉGIE DE CONTRÔLE DE L'EXÉCUTION DES OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT À METTRE EN ŒUVRE SUR LA COMMUNE	8
QUESTIONS DIVERSES.....	8

Le Conseil Municipal de Saint Christol lez Alès s'est réuni en séance ordinaire le Mercredi 07 Mars 2018 à 20H30.

ETAIENT PRÉSENTS : MM. ASSENAT Marion - BENEZET Jean-Charles - BENKEMOUN David - BERNARD Philippe - DATO Élisabeth - FRANCES Henri - GOGUILLON Nathalie - HERVAS Sonia - JOULLIA Danielle - LASH Christian - MALAVELLE William - MARTIN Laurence - MEYNIER Jérôme - NIEL Marie-Thérèse - PASINETTI Josette - PAUTARD Véronique - POPOFF Thierry - POUECH Serge - ROUX Jean-Pierre - ROUX Marie-Christine - SIRVIN Jean - THIBONNIER Nathalie -

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : Mme COULET Suzanne (Procuration à M. MALAVELLE William) - Mme FONTBONNE Céline (Procuration à Mme ROUX Marie-Christine) - M. MONIER Rudy (Procuration à M. Jérôme MEYNIER) - M. PELLEREI Jean-Pierre (Procuration à Mme HERVAS Sonia) - M. ROUX Philippe (Procuration à Mme PAUTARD Véronique) - Mme SORTAIS Virginie (Procuration à M. ROUX Jean-Pierre) - M. TECCO Bernard (Procuration à M. BENKEMOUN David) -

SECRETAIRE DE SÉANCE : M. BENKEMOUN David

Monsieur le Maire ouvre la séance. Il souhaite présenter une nouvelle Conseillère Municipale, Madame Marie-Thérèse NIEL qui vient remplacer Madame Isabelle COMBE, laquelle a fait part de sa démission.

Monsieur le Maire évoque ensuite l'événement neigeux du 28 Février, lequel a créé quelques perturbations pendant deux jours. Celles-ci ont été relativement bien gérées par les services municipaux auxquels il adresse ses remerciements. Plusieurs véhicules poids lourds ont été bloqués au giratoire du Lycée Prévert, jusqu'au jeudi 1^{er} Mars après-midi lorsque l'arrêté Préfectoral leur a permis de rouler. Quelques accrochages sans gravité ont eu lieu également, notamment au niveau du lavoir de la Filature sur la Route de Montèze.

Approbation du compte-rendu de la séance du 23 Janvier 2018

Aucune remarque n'étant émise, le procès-verbal du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 23 Janvier 2018 est approuvé à l'unanimité.

I - LE POINT SUR LES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Au même titre que les délibérations du Conseil municipal et les arrêtés du Maire, les décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoir confiée par le Conseil municipal au Maire sont répertoriées dans un registre spécifique consultable par les membres du Conseil et le public. Le Maire fait le point sur les décisions prises depuis la dernière séance du Conseil.

La liste des décisions prises est la suivante :

N°	Objet de la décision	Observation(s)
DEC2018-001	Attribution du marché subséquent pour l'approvisionnement en gaz des bâtiments communaux à la société Gaz de Bordeaux.	Montant annuel de la prestation : 43 129,79 € HT- Durée du marché : 2 ans à compter du 01/01/2018.
DEC2018-002	Avenant n° 1 au contrat de prestations intellectuelles passé avec le cabinet CSMC pour la révision du PLU.	Montant de l'avenant : 1 400 € HT (soit 1 680 € TTC) Montant d'origine du marché : 36 675 € HT (44 010 € TTC) Montant du marché avec avenant n° 1 : 38 075 € HT (45 690 € TTC)

II - LE POINT SUR LES COMMISSIONS MUNICIPALES

1. Commission Aménagement de la Ville et Environnement (réunion du 29/01/2018) - Cf. Annexe - Doc N° 1

Le compte-rendu de la Commission a été mis à la disposition des Conseillers sur le portail CICM.

2. Commission des Finances (réunion du 02/03/2018)- Cf. Annexe - Doc N° 2

Le compte-rendu de la Commission a été mis à la disposition des Conseillers sur le portail CICM.

3. Commission Culture et Festivités (réunion du 02/03/2018) - Cf. Annexe - Doc N° 3

Le compte-rendu de la Commission a été mis à la disposition des Conseillers sur le portail CICM.

4. Commission des Ressources Humaines (réunion du 06 mars 2018) - Cf. Annexe - Doc N° 4

Le compte-rendu de la Commission a été déposé ce soir sur les tables.

III - LE POINT SUR LES AFFAIRES COMMUNAUTAIRES EN COURS

Monsieur le Maire fait le point sur les affaires communautaires depuis le dernier Conseil Municipal.

Bureau de Communauté du 08/02/2018 à 17H30 : À l'ordre du jour, le vote des Fonds de concours. Pour Saint Christol, le montant accordé est de 118 457 €, voté à l'unanimité.

Conseil de Communauté du 08/02/2018 à 18H00 : entre autre à l'ordre du jour, l'attribution de compensation prévisionnelle qui s'élèverait à 859 397 € et la désignation des représentants de la Communauté d'Alès Agglomération au Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion Équilibré (SMAGE) et au Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Gardon d'Alès (SMAGGA).

Séminaire des élus d'Alès Agglomération du 08/02/2018 : Concernant le Projet de Territoire et le questionnaire N°2 s'y rapportant, les axes stratégiques ont été abordés :

- ✓ Le développement de l'activité économique et de l'emploi,
- ✓ L'activité et le cadre de vie,
- ✓ La politique par rapport à la jeunesse.

IV - MODIFICATION DE LA DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS 2018 AUPRÈS D'ALÈS AGGLOMÉRATION

Monsieur le Maire expose que lors de la séance du Conseil Municipal du 19 septembre 2017, la commune avait sollicité auprès d'Alès Agglomération un Fonds de Concours de 86 640 € pour aider au financement de l'opération correspondant à la réfection des toitures de certains bâtiments communaux dont le montant estimatif s'élevait à 223 470,79 €.

Le plan de financement retenu était alors le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Coût estimatif de l'opération	223 470,79 €	Département : (Subvention demandée / 25% du 1 ^{er} estimatif de 200.761,69 €) - ou 22 % du présent estimatif	50 190,00 €
		Communauté d'Alès Agglomération : (Fonds de concours / 39 %)	86 640,00 €
		Commune (Autofinancement / 39 %)	86 640,79 €
TOTAL	223 470,79 €	TOTAL	223 470,79 €

En début d'année, des dépenses supplémentaires touchant plusieurs toitures du groupe scolaire de Marignac ont conduit à revoir le montant du Fonds de Concours sollicité au titre de l'année 2018. Le montant total estimatif des travaux s'élève à 329 528,49 € HT.

Il est proposé de solliciter un Fonds de Concours de 118 457,70 € (au lieu de 86 640 €). Le nouveau plan de financement devient alors le suivant si l'on tient également compte de la DETR sollicitée au titre de l'année 2018 pour cette même opération :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Coût estimatif de l'opération	329 528,49 €	Conseil Départemental - Contrat Territorial (Subvention demandée / 25 % du 1 ^{er} estimatif de 200.761,69 €) ou 15 % du présent estimatif)	50 191,00 €
		État - DETR 2018 (Subvention demandée / 40 % d'une partie sur les écoles de 106.057,70 € ou 13 % du présent estimatif)	42 423,08 €
		Communauté d'Alès Agglomération : (Fonds de concours 2018/36% du présent estimatif)	118 457,20 €
		Commune (Autofinancement / 36 % du présent estimatif)	118 457,21 €
TOTAL	329 528,49 €	TOTAL	329 528,49 €

Il est proposé au Conseil d'approuver cette nouvelle demande de Fonds de Concours qui annule et remplace celle émise en septembre 2017.

Monsieur le Maire invite les Conseillers à passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
29	0	0	0

Le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité, de solliciter auprès de la Communauté d'Alès Agglomération l'octroi d'un Fonds de Concours d'un montant de 118 457 ,20 € au titre de l'exercice 2018 pour le projet de réfection des toitures des bâtiments communaux.

V - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS D'ALÈS AGGLOMÉRATION DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE

Un dossier a été préparé par la commune de Saint Christol Lez Alès dans le cadre d'une demande de subvention pour 2018 auprès des instances communautaires en charge de la gestion de la politique de la ville.

Ce dossier concerne l'action « Vacances citoyennes ». Son coût prévisionnel global s'élève à 5 000 € et pourrait bénéficier d'une subvention de 1 500 € (Cf. Annexe - Doc N° 5).

Monsieur le Maire invite les Conseillers à passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
29	0	0	0

Le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité, de réaliser ledit projet et d'inscrire au niveau du budget communal de l'exercice 2018 le montant de la dépense correspondante et de solliciter auprès des services d'Alès Agglomération l'aide financière maximale pouvant être obtenue dans le cadre du nouveau Contrat de Ville.

VI - DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE POUR L'EXERCICE 2018

Monsieur le Maire rappelle que ce débat d'orientation générale et prévu par la loi et qu'il intervient dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif. Il concerne les grands axes d'orientation du budget à venir (investissement, fiscalité locale, ...).

Jérôme MEYNIER présente le Rapport d'Orientation Budgétaire 2018 à partir d'un Powerpoint de synthèse. Les éléments financiers qu'il contient ont été examinés en Commission des Finances le 28 Février 2018 (Cf. Annexe - Doc N° 6).

Le Conseil Municipal prend acte du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2018.

VII - MODIFICATION DU PLU N°2 : MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION PRESCRIVANT LA MODIFICATION DU PLU

Monsieur le Maire expose que la commune avait prescrit la modification simplifiée de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) N°2, par délibération, en date du 23 mai 2017. Cette procédure concerne la modification de la rédaction du règlement de la zone U2 (ZAC de Valès) et la correction graphique de la limite sud/est de cette même ZAC.

Dans son courrier en date du 29 janvier 2018, la DDTM a fait valoir qu'il convenait d'apporter certaines modifications au niveau de la délibération prise sur les points suivants :

- Le visa des articles du code de l'urbanisme qui sont réservés au PLU modernisé,
- Les dates de mise à disposition auprès du public du dossier relatif à la modification simplifiée,
- La précision que ce dossier est également disponible sous sa forme dématérialisée sur le site internet de la commune.

En conséquence, il convient de modifier la délibération précédemment citée de manière à apporter la correction au niveau articles du code de l'urbanisme visés et à intégrer les dates précises de la période de consultation du public qui aura lieu *du lundi 19 mars 2018 au jeudi 19 avril 2018 inclus*, ainsi que la mention relative à l'obligation de dématérialisation.

Le projet de délibération modifiée à soumettre au vote figure en **Annexe - Doc N° 7**

Monsieur le Maire en appelle au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
29	0	0	0

Le Conseil Municipal **ADOpte**, à l'unanimité, la modification N°2 du PLU visant à modifier la délibération prescrivant la modification du PLU.

VIII - DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT DE LA COMMUNE AUPRÈS DU CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Monsieur le Maire expose que le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) du Gard propose à la commune de désigner un correspondant du CAUE dont les attributions seront les suivantes :

1. Invité aux manifestations du CAUE, ce correspondant sera amené s'il le souhaite à siéger au sein du Conseil à titre consultatif. Il pourra ainsi prendre une part active aux travaux de réflexion, et apporter son témoignage.
2. Le correspondant bénéficiera d'une information permanente en matière d'environnement, de transition énergétique, de promotion du patrimoine au sens large et pourra solliciter le CAUE sur toutes les questions en la matière.
3. Le correspondant pourra contribuer aux initiatives du CAUE, notamment par sa participation à un jury chargé de valoriser chaque année un certain nombre de projets en matière d'habitat, de protection de l'environnement et de valorisation du patrimoine.

L'ensemble de ces actions, conduites par le CAUE 30, a vocation à confronter des regards différents à travers des témoignages, des positionnements, des expériences qui permettront de mieux appréhender la réalité du territoire gardois et de réfléchir à son avenir. La durée du mandat est de trois ans.

Il est proposé au Conseillers intéressés de poser leur candidature. Monsieur le Maire indique que pour le groupe majoritaire, David BENKEMOUN est candidat. Ce dernier indique qu'il a eu l'occasion de participer à des formations organisées par cet organisme et que cela a été très utile puisque de nombreux documents ont pu être réalisés en interne.

Aucune autre candidature n'ayant été déposée, il est proposé de passer au vote.

Monsieur le Maire en appelle au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
29	0	0	0

Le Conseil Municipal DESIGNÉ, à l'unanimité, David BENKEMOUN, Conseiller municipal délégué à l'Aménagement de la Ville, en tant que correspondant auprès du CAUE.

IX - PRISE EN CHARGE DES VOIES ET RÉSEAUX DIVERS DU LOTISSEMENT TERRE DES CÉVENNES

David BENKEMOUN évoque un courrier du 27 octobre 2016, par lequel l'association syndicale des propriétaires du lotissement « Terres des Cévennes » avait sollicité la commune pour lui céder à l'Euro symbolique les Voies et Réseaux Divers (VRD) dudit lotissement.

David BENKEMOUN présente le plan au vidéoprojecteur (Cf. Annexe - Doc N°8). La voirie privée porte le nom de Rue des Tilleuls et correspond à la parcelle cadastrée BR N°56. À celle-ci, vient s'ajouter la parcelle cadastrée AR N°379 correspondant au chemin piétonnier reliant la voirie avec la parcelle BR N°51 (voie privée). La parcelle cadastrée BR N°378 issue de la division parcellaire de la parcelle BR N°53 (entre BR N°378 et BR N°379) correspond à un bassin de rétention et demeurera propriété de l'association syndicale.

Compte tenu de l'état des VRD, il est proposé au Conseil de prendre en charge ces derniers qui seront transférés dans le domaine public communal.

Monsieur le Maire appelle les Conseillers à se prononcer.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
29	0	0	0

Le Conseil Municipal DÉCIDE, à l'unanimité, de prendre en charge les Voies et Réseaux Divers du Lotissement Terre des Cévennes.

X - CONVENTION OPÉRATIONNELLE AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'OCCITANIE SUITE AU CONSTAT DE CARENCE DE LA COMMUNE EN MATIÈRE DE PRODUCTION DE LOGEMENTS

Monsieur le Maire rappelle le contenu de l'arrêté préfectoral de carence en matière de réalisation de logements sociaux notifié au Maire, le 19 décembre 2017 par lequel la commune a perdu l'exercice de son droit de préemption.

L'Établissement Public Foncier (EPF) d'Occitanie a rencontré la commune afin d'examiner les conditions dans lesquelles il serait susceptible d'exercer par convention quadripartite (État, Alès Agglomération, Commune, EPF), d'une durée de six ans, une mission d'acquisitions foncières sur des secteurs prédéfinis en vue de la réalisation d'opérations d'aménagement ou de constructions permettant à la commune d'atteindre ses objectifs de production de logements sociaux tels que définis pour les périodes triennales 2014-2016 et 2017-2019 (Cf. Annexe - Doc N°9).

Monsieur le Maire appelle les Conseillers à se prononcer.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
29	0	0	0

Le Conseil Municipal APPROUVE, à l'unanimité, les termes de la convention opérationnelle passée avec l'Établissement Foncier d'Occitanie et AUTORISE le Maire à la signer.

XI - STRATÉGIE DE CONTRÔLE DE L'EXÉCUTION DES OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT À METTRE EN ŒUVRE SUR LA COMMUNE

Henri FRANCES, 1^{er} Adjoint Délégué à l'Environnement et au Cadre de Vie expose que dans un courrier du 26 janvier 2018, le Préfet du Gard, sensibilisé par les incendies de 2017 en Corse et dans le Var, a rappelé aux Maires les obligations légales et réglementaires existant en matière de débroussaillage.

Le constat qui a été fait démontre que le débroussaillage réglementairement obligatoire était notablement insuffisant à l'échelle du département. Le Préfet a rappelé les obligations de contrôle auxquelles sont soumis les Maires en la matière sachant qu'en cas d'inaction de leur part, leur responsabilité peut être engagée en cas de sinistre.

Il demande donc d'inscrire à l'ordre du jour du Conseil Municipal un point concernant l'évocation de la stratégie de contrôle de l'exécution des obligations légales de débroussaillage à mettre en œuvre sur la commune.

Henri FRANCES fait part du programme que s'est fixée la Municipalité :

- ✓ Commission Municipale de l'Environnement le 14/03/2018,
- ✓ Comité Consultatif de l'Environnement le 28/03/2018,
- ✓ Réunion publique prévue pour fin Mars à laquelle seront invités des représentants du SDIS et de la DDTM. Y seront expliqués les obligations des Saint Christolens et les conséquences qui risquent d'en découler si les recommandations ne sont pas suivies.

Les habitants disposent de trois mois pour réaliser les travaux, ils risquent d'ailleurs d'être très surpris du travail qu'ils devront effectuer.

Le Conseil prend acte de la démarche que la Municipalité va engager afin de répondre aux attentes du Préfet dans ce domaine.

QUESTIONS DIVERSES

1. Date du prochain Conseil Municipal

Monsieur le Maire indique que le prochain Conseil Municipal aura lieu probablement le 4 Avril 2018 à 20H30.

2. Urbanisme

Est évoquée la zone de protection de la Pyramide qui bloque un certain nombre de dossiers. Il avait été proposé aux Bâtiments de France de réduire cette zone à 500 mètres et une délibération avait été prise en ce sens en 2006. Il souhaiterait une intervention auprès des services de l'État car il semblerait que cette décision n'ait pas été prise en compte.

David BENKEMOUN dit que depuis 2014, il a construit des dossiers par rapport à ce périmètre alors que celui-ci n'était pas applicable. Il reconnaît néanmoins l'intérêt de ce périmètre restreint.

3. La Grappe Cévenole

Christian LASCH, Conseiller Municipal, attire l'attention sur les récompenses qu'ont reçues les viticulteurs de la Grappe Cévenole au Salon de l'Agriculture 2018. Il se félicite du travail effectué par les viticulteurs et la cave coopérative malgré les conditions météorologiques de l'année 2017.

La séance du Conseil Municipal est levée à 22H50.
